



# FRANSYLVA FORESTIERS PRIVÉS DES VOSGES

## Défense et animation de la forêt privée

est une Association à but syndical forte de plus de 1 500 propriétaires possédant ensemble plus de 30 000 ha de forêt. Elle fédère les 5 associations locales vosgiennes.

### Ses actions :

- Une représentation auprès des pouvoirs publics (Préfet, DDT, Conseil Départemental) et les nombreuses administrations régissant la forêt, une assurance responsabilité civile (RC) et protection juridique (PJ) des propriétaires forestiers :
  - L'adhésion à FPV apporte automatiquement le bénéfice d'une assurance couvrant les conséquences de la RC des propriétaires forestiers. La cotisation à cette assurance est comprise dans la cotisation annuelle à FPV. Par ailleurs, l'adhésion à FPV permet la souscription auprès de Sylvassur, d'une assurance tempête, incendie, neige avantageuse.
  - Le Syndicat diffuse périodiquement par circulaires ou réunions les informations relatives à l'actualité forestière.
  - Une permanence est ouverte au Siège de FPV tous les jeudis après-midi.
  - Intervention à la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) pour la fixation des plans de chasse par massif et demande d'accroissement des prélèvements lorsque l'équilibre sylvo-cynégétique n'est pas assuré.
  - Veille et information sur le droit de préférence.
  - L'action de FPV se poursuit par celle, indispensable, menée par Fransylva la Fédération Nationale des Forestiers Privés, qui intervient, au niveau national, et européen auprès des Pouvoirs Publics.
- Relations avec les autres organismes de la forêt privée.
- La Chambre d'Agriculture des Vosges dont le service forestier met à la disposition des propriétaires un directeur et 5 techniciens qui assurent l'assistance conseil gratuite des propriétaires forestiers.
  - Le CRPF de la région Grand Est, (administré par des propriétaires élus dont deux administrateurs de FPV) pour la diffusion gratuite du bulletin trimestriel « Parlons forêts », l'organisation de formations (programme Rencontrons-Nous), l'étude des dispositions réglementaires et l'assistance conseil gratuite aux propriétaires forestiers, d'un ingénieur, de 3 techniciens locaux et de spécialistes régionaux.
  - Ces deux entités ont un rôle essentiel pour l'animation des associations locales.

### FRANSYLVA FORESTIERS PRIVÉS DES VOSGES

Maison de la Forêt privée - 17 rue André Vitu - 88000 EPINAL

Tél : 03.29.82.11.42 - Mail : [fransylvafpv88@gmail.com](mailto:fransylvafpv88@gmail.com)

Permanence le jeudi de 14 h à 17 h.

Sites : [forestiersprivesdesvosges.fr](http://forestiersprivesdesvosges.fr)

[www.fransylva.fr](http://www.fransylva.fr)

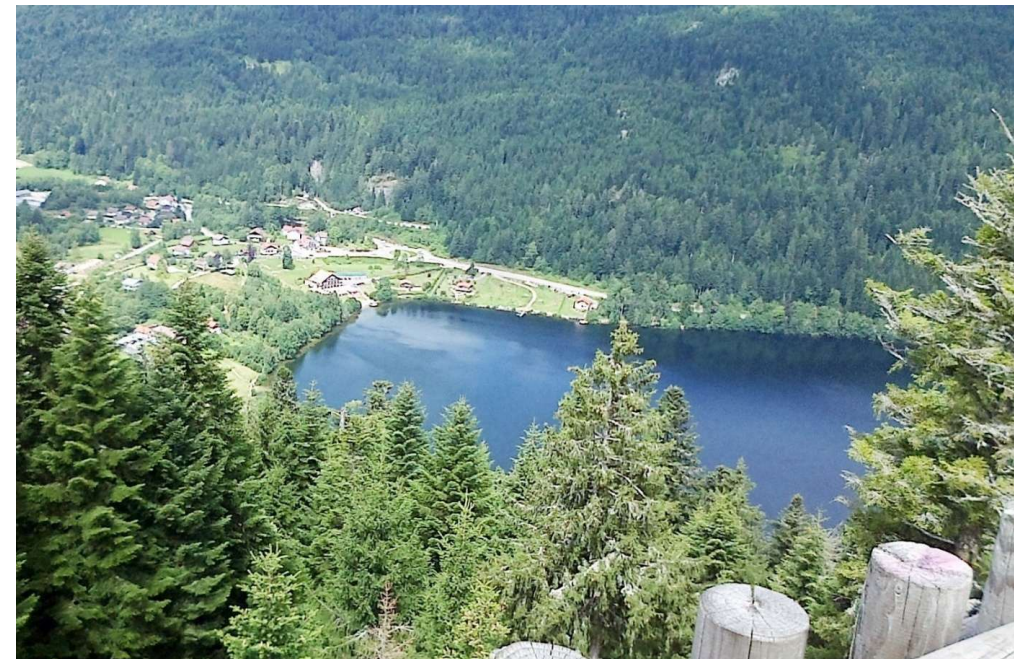


# FRANSYLVA FORESTIERS PRIVÉS DES VOSGES

## Défense et animation de la forêt privée

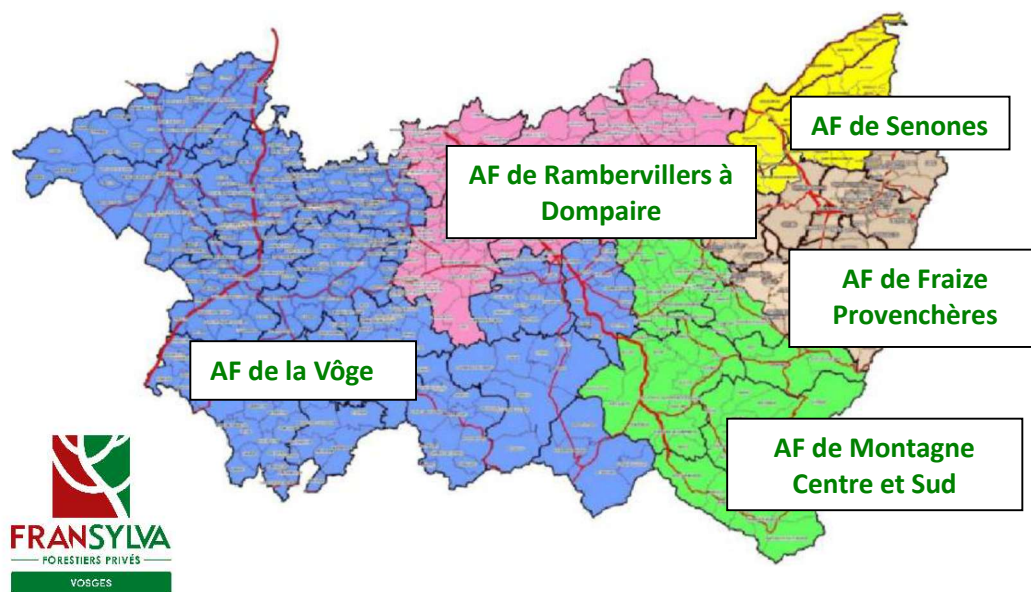
**Une organisation démultipliée à l'usage des propriétaires forestiers privés des Vosges.**

**En adhérant à Fransylva Forestiers Privés des Vosges vous pouvez choisir d'adhérer aussi gratuitement à une de ses associations locales.**



## Association Forestière Locale de Montagne Centre et Sud

## Les 5 associations forestières locales de FRANSYLVA FORESTIERS PRIVÉS DES VOSGES



## Association Forestière Locale de MONTAGNE CENTRE ET SUD

Qui sommes-nous ?

Une association de type loi 1901, créée en juillet 1981, pour informer et regrouper les propriétaires forestiers. Elle ne poursuit aucun but lucratif.  
Notre association compte environ 335 adhérents.

Son président est **Robert HUGUENIN**

Son animateur référent est **Alexandre PETRUNIW**, technicien au service forêt de la Chambre d'Agriculture des Vosges, intervenant pour Fransylva Forestiers Privés des Vosges.

Tél/email : 06 86 44 94 91 / alexandre.petruniw@vosges.chambagri.fr  
Le siège est à la Maison de la Forêt privée.  
17 rue André Vitu - 88000 EPINAL

## En décidant d'adhérer aussi à notre association locale, vous bénéficiez :

- D'un accès privilégié plus proche et plus direct à l'information en matière forestière.
- De conseils personnalisés, adaptés à la spécificité de votre propriété forestière, grâce au technicien animateur de l'association locale.
- De la possibilité d'utiliser le matériel, sécateur électrique et scie à élaguer mis à disposition par l'association.
- De formations et de sorties sur le terrain : vulgarisation et démonstrations de techniques sylvicoles, découvertes de sites forestiers, d'entreprises de la filière bois.
- Ponctuellement, de voyages en France et à l'étranger afin d'aborder d'autres contextes forestiers (avec participation financière des participants).
- De la possibilité d'un abonnement au journal trimestriel « Forêt Magazine » auprès de la Chambre d'Agriculture des Vosges.
- D'une Assemblée Générale annuelle pour se retrouver, faire le bilan de l'année écoulée, écouter vos demandes.

### En conclusion,

**Adhérer à une association locale et y militer, c'est profiter de la proximité d'une structure très conviviale, locale, adaptée aux problématiques spécifiques de votre forêt (essences présentes, changement climatique, spécificités environnementales, etc.. ..), proche de vous.**